

M. de la Harpe et les autres jurés par M. Maillard architecte.

Cher ami entendez l'opinion de M. le Sieur de la Commune des paroisses
Considérez que les parties de Polte laque, indépendamment de leur
intérêt d'ordre, contiennent une des attractions les plus recherchées des Rois
et des étrangers et qu'il se dit. Il est de l'intérêt commun de les servir et
d'habiter la société qui l'aunie.

Entendiez que la société de la Polte laque s'est dévouée à vous
chaque année à verser à la Casse Municipale le tiers de son revenu
110 de vos recettes fixes

deide

1) S'appuyer le plan d'aménagement: gradins, endroi, bas, verrière
héraldi par M. Maillard en se donnant toutes les profondeurs des gradins
au profit des gradins dans les places publiques.

2) d'exécuter les travaux par marches successives au adjudicataire et
affid d'opérer selon les crédits affectés en travaux.

3) de faire exécuter d'abord les gradins et leur mur de soutènement
puis d'effectuer l'aménagement de WC et de vestiaires communs au Théâtre
et au Musée de l'histoire.

4) de mandater les dépenses sur le crédit inscrit ch. XIX art 12. annua-
rement du budget de l'Etat.

Adopté à l'unanimité sur les réserves à l'initiative des gradins
en profondeur. M. Bouquet estant seulement pour l'aménagement de la
partie publique